



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025 - 19H00

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Isabelle JADAS, M. François LAURENT, Mme Virginie LEHMANN, M. Benjamin LEPORCQ, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, Mme Nadège ROELEN.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à M. Philippe POULAIN
- M. Teddy PEZANT ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.
- Mme Marie-Claire VERCUYSSSE ayant donné procuration à M. Denis MESSIO.

Absente :

- Mme Michelle CHAMBRELENT

A été nommé(e) secrétaire : M. Philippe POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 03 mars 2025
- Budget communal :
 - * Vote du compte administratif 2024
 - * Vote du compte de gestion 2024
 - * Affectation du résultat 2024
 - * Vote du budget primitif 2025
 - * Vote des taux des taxes 2025
- Budget assainissement :
 - * Vote du compte administratif 2024
 - * Vote du compte de gestion 2024
 - * Affectation du résultat 2024
 - * Vote du budget primitif 2025
- Délibération fonds de concours 2025
- Délibération heures supplémentaires par catégories et grades.
- Précisions délibération agents recenseurs.
- Informations diverses.

Ajout de 3 délibérations :

- Délibération montants indemnités RIFSEEP (IFSE et CIA).
- Versement communal vers le budget assainissement.
- Délibération risque prévoyance et santé.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 MARS 2025

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 14

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (Délibération n°2025-01-03/04)

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures du compte administratif 2024 et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2024	1 011 294.97		586 152.40	
RAR 2024				F 424 000
REPORT DEFICIT 2023		100 764.48		
TOTAL DES DEPENSES	A 1 112 059.45		c 1 010 152.40	
RECETTES 2024	1 233 086.64		235 013.78	
SOIT POUR INFO UN EXCEDENT 2024		221 791.67		
REPORT 2023	191 901.89		-16 968.48	
RAR 2024				G 793 314
TOTAL RECETTES	B 1 424 988.53		D 1 011 359.30	
Excédent + RAR			D-C 1206.90	H - 369 314
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EX 2024	B-A = 312 929.08		(D-C) +H - 368 107.10	
TOTAL CUMULE DE CLOTURE 2024 + RAR 2024	(B-A)- (C-D+H) – 55 178.02			

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par le doyen de séance, Monsieur Patrick RODRIGUEZ.

Vote pour : 12

Contre : 1 (M. PARROT)

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 (Délibération n°2025-02-03/04)

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion affiche des résultats identiques au compte administratif 2024.

Vote pour : 13

Contre : 1 (M. PARROT)

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2024
(Délibération n°2025-03-03/04)

Après examen des résultats 2024 rappelés ci-dessous,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
EXCEDENT		312 929.08
DEFICIT	368 107.10	
RAR DEPENSES	424 000	
RAR RECETTES	793 314	
RESULTAT	1 206.90	312 929.08

Le conseil municipal décide de ne rien affecter à l'investissement (article 1068).

L'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2025 est donc ramené à la somme de 312 929,08 € (article 002).

Vote pour : 13

Contre : 1 (M. PARROT)

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
(Délibération n°2025-04-03/04)

L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7.5 % (taux de fongibilité)
- Investissement 7.5 %

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de voter le budget primitif 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 433 071,98 €

Recettes : 1 433 071,98 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 076 262,30 €

Recettes : 2 076 262,30 €

Vote pour : 12

Contre : 2 (M. PARROT et M. RODRIGUEZ)

VOTE DES TAUX DES TAXES
(Délibération n°2025-05-03/04)

Taux de référence 2025 :

- Taxe foncière (bâti) de la commune : 42.04 % soit le taux communal de 20,50 % auquel s'ajoute le taux départemental de 21,54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52 %
- Taxe habitation (TH) : 9.5 %

Les membres du conseil municipal décident de maintenir les taux ci-dessus.

Vote pour : 14

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
(Délibération n°2025-06-03/04)

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2024	28 054.31		63 960.21	
RAR 2024				F
REPORT 2023				
TOTAL DES DEPENSES	A 28 054.31		c 63 960.21	
RECETTES 2024	30 196.07		2 978.98	
SOIT POUR INFO UN EXCEDENT 2024		2 141.76		
REPORT 2023	40 733.90		2 744.54	
TOTAL RECETTES	B 70 929.97		D 5 723.52	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'E 2024	B-A 42 875.66		c-D - 58 236.69	
DIFFERENCE	E - 15 361.03			

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par le doyen de séance, Monsieur Patrick RODRIGUEZ.

Vote pour 13

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024.
(Délibération n°2025-07-03/04)

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion du budget annexe assainissement affiche des résultats identiques au compte administratif 2024.

Vote pour : 14

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DU 2024.
(Délibération n°2025-08-03/04)

Après examen des résultats 2024 rappelés ci-dessous,

RAPPEL DES RESULTATS :

Fonctionnement (excédent)	:	42 875,66 € (002).
Investissement (déficit)	:	58 236,69 € (001).
RAR dépenses et recettes	:	NEANT

Il est décidé de ne rien affecter à l'investissement (c/1068).

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2025 est donc ramené à (c/002).
42 875,66 €.

Vote pour : 14

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
(Délibération n°2025-09-03/04)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident de voter le budget primitif 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	89 956,69 €
Recettes	:	89 956,69 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	58 236,69 €
Recettes	:	58 236,69 €

Vote pour : 14

DELIBERATION POUR OBTENTION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPOH.
(Délibération n°2025-10-03/04)

Monsieur le Maire propose de délibérer concernant la demande du fonds de concours auprès de la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte), pour soumettre deux dossiers :

- | | |
|--|-----------------|
| - Installation d'une climatisation réversible à la médiathèque | 24 900,60 € TTC |
| - Equipement et mobilier du bâtiment cantine / périscolaire | 26 250,00 € TTC |

Vote pour : 14

**DELIBERATION POUR LES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :
I.H.T.S.
(Délibération n°2025-11-03/04)**

Lors de certaines manifestations comme le recensement, les élections, la fête communale, le festival, les courses cyclistes ou tout autres évènements les agents sont autorisés à effectuer des heures et à être payés en supplément.

Pour : 14

**DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DES AGENTS RECENSEURS
(Délibération n°2025-12-03/04)**

A la demande du trésorier, nous devons préciser la délibération du 16 décembre 2024.
Les montants décidés de 922 euros nets par agent, seront liquidés en heures supplémentaires.

Pour : 13

Abstention : 1 (M. PARROT)

**RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise,
Engagement professionnel) – Modification N°3
(Délibération n°2025-13-03/04)**

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal pour mettre à jour le tableau existant concernant 2 modifications qui sont :

- Le montant du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est revu pour certaines catégories.
- La catégorie C3 est ajoutée.

Pour : 14

**DELIBERATION VIREMENT COMMUNAL VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT
(Délibération n°2025-14-03/04)**

Les recettes de taxes d'assainissement n'arriveront qu'en 2026, ce qui nécessite un financement par la mairie.

Monsieur le Maire propose de faire un virement du budget communal vers le budget assainissement, d'un montant de 21 881,03 euros, afin de répondre au besoin d'investissement sur le budget assainissement.

Pour : 14

DELIBERATION RISQUE PREVOYANCE ET SANTE
(Délibération n°2025-15-03/04)

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 18/03/2025, sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) pour les agents de la commune de Saint Martin Longueau :

Pour le risque prévoyance (incapacité, invalidité, décès), le conseil municipal a déterminé une participation financière de 7 euros par mois par agent ayant un contrat labellisé.
Il s'agit d'une mise en œuvre à partir du 1^{er} avril 2025.

Concernant la santé (mutuelle), le conseil municipal a déterminé une participation financière de 15 euros par mois par agent ayant un contrat labellisé.
Il s'agit d'une participation en vigueur depuis 2013, qui va devenir obligatoire dès le 1^{er} janvier 2026.

Pour : 14

Séance levée à 20h20.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Procuration de Mme VERCRUYSSSE	Procuration de Mme HIEGEL	Absente	Procuration de M. PEZANT	
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
		Procuration à M. POULAIN		Procuration à M. BARRUET
Nadège ROELEN	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYSSSE
				Procuration à M. MESSIO